

Ensemble luttons contre les dépôts sauvages

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Département de l'Essonne

Hôtel du département
Boulevard de France
<http://www.essonne.fr/>



FAUCON
Thibaut
Ile-de-France
thibaut.faucon@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé Amiante,, Déchet encombrant,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Le Département a mis en œuvre l'opération « Essonne Verte, Essonne Propre » (EVEP) depuis 1995 et fête cette année ses 23 ans. Le dispositif est issu du croisement de deux politiques environnementales : la politique ENS et la politique de prévention des déchets.

EVEP est une action connue par 1/3 des Essonniens, elle se déroule chaque année de mars à juin. Cette opération consiste en un soutien logistique apporté aux associations, collectivités et établissements scolaires qui souhaitent mettre en œuvre des actions de nettoyage d'espaces naturels, bois, forêts et abords ou de sensibilisation à l'environnement, à la préservation des paysages et des ressources. Ces opérations de nettoyage des déchets diffus sont complémentaires de nombreux services des collectivités qui ne disposent pas des moyens techniques et/ou humains pour le réaliser.

Dans ce cadre, le Département met à disposition bennes, gants, sacs, affiches, panonceaux, diplômes du jeune éco-citoyen. Il diffuse également l'information des différents événements par le biais d'un programme papier, mis aussi en ligne, et d'une campagne d'affichage dans les abris bus.

Chaque année, ce sont près de 150 actions soutenues par le Département, accompagnées, dont une centaine pour la résorption de dépôts sauvages. Cela permet de collecter chaque année entre 100 et 250 tonnes de déchets non dangereux et environ 4 tonnes de déchets dangereux

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Collecter les macro-déchets diffus dans le milieu naturel et les dépôts de petite taille inférieure à 4 tonnes à travers l'opération EVEP. Depuis l'année 2016, le Département sélectionne plusieurs opérations dont les besoins liés au nettoyage sont plus conséquents qu'une seule benne. Les opérations sélectionnées sont mises en avant dans la communication. Elles font également l'objet d'une dotation en matériel plus conséquente que les « opérations classiques » afin de collecter les dépôts compris entre 4 t et 15 t
- Poursuite de l'aide financière départementale à l'aménagement d'espaces naturels, dont la participation à l'installation d'équipements empêchant l'accès des véhicules motorisés. Cette aide a vocation à empêcher l'accès aux véhicules souhaitant faire des dépôts sauvages.
- Dans le cadre du groupe de travail sur la prévention des déchets, seront organisées des **réunions spécifiques** entre les acteurs du territoire (EPCI compétence collecte et traitement, ONF, préfecture, mairie, etc) **sur la problématique des dépôts sauvages et des moyens de lutte existants**. Ces réunions auront vocation à échanger sur les bonnes pratiques, les moyens réglementaires de lutter et les possibilités de mutualisation des moyens
- **Piégeage photographique** sera réalisé en partenariat avec l'ONF, le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (CENS) et les Unités Territoriales des Déplacements sur des zones de dépôts récurrentes.

Objectifs quantitatifs :

L'objectif dans son ensemble vise une réduction du nombre de dépôts sauvages sur le territoire de l'Essonne d'une manière générale. Un meilleur contrôle des zones est nécessaire pour mener à bien ces objectifs.

Résultats quantitatifs:

	Opérations nettoyage
Total de bennes	71 Bennes
Total de déchets non dangereux collectés	105 Tonnes
Coûts	32532 Euros TTC
	Opérations sensibilisation/collecte déchets dangereux des ménages
Nombre d'opérations	24
Coûts	16158 Euros TTC

Résultats qualitatifs :

Dans la politique 2013-2017, la thématique des dépôts sauvages a pris de l'ampleur. Une des raisons en est la forte recrudescence sur l'ensemble de l'Essonne constatée dans les années 2013 et 2014.

Le Département a ainsi intensifié la communication autour de ce sujet :

La matinée technique d'échange sur cette thématique a été réalisée en avril 2015. Environ 175 personnes y ont participé. Ce taux de participation démontre les enjeux et les besoins autour de ce problème. Il est ressorti de cette matinée un besoin de mutualiser les moyens entre structures.

Commentaire sur la partie Objectifs et Résultats :

La thématique des dépôts sauvages prend de l'ampleur en raison de son impact de plus en plus conséquent sur l'environnement et sur le plan économique. De ce fait, elle fera partie d'un des thèmes majeurs de la prochaine politique départementale des déchets. En voici les principaux axes de travail dans la prochaine politique déchets : 1) Essonne Verte Essonne Propre EVEP est un dispositif permettant de toucher massivement les Essonnais sur cette problématique. Par ailleurs cette opération pionnière en Essonne est souvent copiée (ex : Supermarché Leclerc, le CD 77 sur son réseau de RD). Son historique et son bilan positif de la politique 2013-2017 démontrent la nécessité de la poursuite de la démarche. Actuellement l'opération permettait la collecte des petits dépôts sauvages (>4t). Un déploiement du dispositif vers des opérations de plus grandes tailles (entre 4 t et 15 t) telles que cela a été expérimenté pour EVEP 2017 est nécessaire. Il doit être poursuivi dans la politique suivante pour améliorer son efficacité. Sur la partie sensibilisation, la campagne de communication d'avril 2016 est le symbole d'une 1ère action mutualisée vers la prévention. L'étape suivante sera d'avoir une action forte pour inciter les contrevenants à ne pas récidiver. Pour exemple, il serait approprié d'avoir la mise en œuvre d'actions coup de poing pour réprimander des contrevenants sur des lieux stratégiques. Pour donner l'envergure nécessaire à ce type d'opérations, elles doivent être réalisées en lien avec la préfecture et le tribunal de grande instance. Une difficulté est d'associer ces partenaires qui ne considèrent cette problématique comme prioritaire au vu des autres missions qui leurs incombent. 2) Amélioration de la gestion des dépôts sauvages sur le patrimoine Départemental Les routes Départementales sont le patrimoine Départemental le plus sujet aux dépôts sauvages. Les 3 UT en récupèrent chaque année environ 400 t (2016 : UT NO 200 t ; UT NE 100 t ; UT Sud 84 t). Une opération d'optimisation des moyens de collecte et de lutte contre les dépôts est à effectuer. Dans ce cadre une subvention a été attribuée par la Région à compter du 9 mars. Un travail est à initier avec la direction des routes quant à la mise en œuvre des actions suivantes : - Fermeture des parkings illégaux et améliorer les parkings actuels en y développant des moyens de collecte (ex : installation de poubelles enterrées). - Diffuser la campagne Nodechets le long des routes Départementales - Équiper des camions de collecte de la direction des routes d'un grappin pour collecter plus facilement les dépôts sauvages 3) Gestion mutualisée des dépôts sauvages à l'échelle départementale Afin de disposer de moyen d'intervention conséquent à l'échelle du Département et répartir les coûts de gestion des dépôts sauvages entre collectivités, la création d'un groupement inter-collectivités est pertinente. Le Département dans le cadre de la prochaine politique peut être fer de lance de ce groupement. Sa forme et son statut sont à définir (GIP, syndicat mixte, etc.) 4) Amélioration de la gestion des déchets du BTP en Essonne Les déchets sauvages proviennent principalement du secteur du BTP. Dans la prochaine politique, il sera nécessaire de développer des actions au plus proche des artisans et des entrepreneurs. Un partenariat avec la CMA, CCI et la FFB permettra d'élaborer des actions telles que : - Harmoniser l'accès aux déchèteries sur l'ensemble des syndicats déchets de l'Essonne - Sensibiliser les artisans à cette problématique (ex : diffusion de la campagne de com du CD91) - Intensifier les contrôles de la gestion des déchets de chantier - Dans les marchés publics de travaux, les acteurs publics doivent être sensibilisés à donner une plus grande importance à la note environnementale sur la gestion des déchets de chantier notamment. Dans le cadre des travaux du Grand Paris, des volumes conséquents des déchets du BTP vont être générés dans les années à venir. Pour permettre une optimisation de leurs coûts de gestion, des filières de traitement et réemploi local sont à trouver. Le Département dans sa prochaine politique pourra mettre en avant des démarches innovantes et participer à leur expérimentation. Pour exemple, la filiale Sematerre du groupe Semaval trie les déchets du BTP et les transforme pour en faire une matière première secondaire réutilisable par les entreprises du BTP. Il s'agit d'un projet sur le territoire à appuyer dans la politique.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

EVEP est une action connue par 1/3 des Essonnais, elle se déroule chaque année de mars à juin. Cette opération consiste en un soutien logistique apporté aux associations, collectivités et

établissements scolaires qui souhaitent mettre en œuvre des actions de nettoyage d'espaces naturels, bois, forêts et abords ou de sensibilisation à l'environnement, à la préservation des paysages et des ressources. Ces opérations de nettoyage des déchets diffus sont complémentaires de nombreux services des collectivités qui ne disposent pas des moyens techniques et/ou humains pour le réaliser.

Dans ce cadre, le Département met à disposition bennes, gants, sacs, affiches, panneaux, diplômes du jeune éco-citoyen. Il diffuse également l'information des différents événements par le biais d'un programme papier, mis aussi en ligne, et d'une campagne d'affichage dans les abris bus.

Chaque année, ce sont près de 150 actions soutenues par le Département, accompagnées, dont une centaine pour la résorption de dépôts sauvages. Cela permet de collecter chaque année entre 100 et 250 tonnes de déchets non dangereux et environ 4 tonnes de déchets dangereux.

Planning:

Chaque année de fin mars à fin juin

Année principale de réalisation:

2018

Moyens humains :

2 agents du Département de l'Essonne travaillent à la coordination de l'opération EVEP et de la mise à disposition des besoins logistiques, en partenariat avec les structures qui participent également aux opérations.

Moyens financiers :

Les moyens financiers correspondent aux marchés de mises à dispositions de bennes par les prestataires du Département. Cela correspond à une enveloppe financière de 60 000€ (déchets dangereux et non dangereux).

Moyens techniques :

Gants, sacs, pinces, panneaux d'informations sur les sites concernés, et diplômes en fin d'opérations.

Partenaires mobilisés :

FFB, Lions Clubs

VALORISATION

Facteurs de réussite :

- Mise en place d'un événement récurrent pour le lancement de la campagne
- L'attribution d'une subvention dans le cadre du fond propreté par la Région permet d'impulser des projets au du CD91 améliorant la gestion des dépôts sauvages sur le patrimoine Départemental en particulier le long des routes.
- Volonté collective des EPCI de s'associer pour lutter contre les dépôts sauvages

Difficultés rencontrées :

Baisse budgétaire récurrente de l'opération

La collaboration de la préfecture et le tribunal de grande instance pour l'élaboration d'une opération « coup poing » est faible. Le peu d'investissement de ces 2 entités avec le Département ne permet pas d'avoir d'actions fortes sur la lutte contre les dépôts sauvages notamment concernant la partie répression qui est de leur ressort.

- La politique départementale des déchets a manqué de collaboration avec les acteurs du secteur BTP (FFB, CMA, CCI)

Compétences Départementale limitées pour intervenir dans le domaine du BTP en lien avec les acteurs économiques

Nécessité d'une harmonisation des accès aux déchèteries sur le Département. Cette harmonisation fait face à une individualisation de la procédure accès propre à chaque syndicat

Recommandations éventuelles:

- Fermeture des parkings illégaux et améliorer les parkings actuels en y développant des moyens de collecte (ex : installation de poubelles enterrées).
- Diffuser la campagne Nodechets le long des routes Départementales
- Équiper des camions de collecte de la direction des routes d'un grappin pour collecter plus facilement les dépôts sauvages



Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2018**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.